

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, également disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération, répond à cette obligation.

Le budget 2023 présenté lors du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie du 13 avril 2023, consolidé, s'élève à 68 022 247,47 € en section de fonctionnement et à 61 965 702,63 € en section d'investissement.

Le programme d'investissement, qui s'inscrit dans la prévision pluriannuelle définie par l'assemblée délibérante, prend notamment en compte :

- La rénovation et l'extension des réseaux d'eaux pluviales urbaines,
- La réalisation de nouveaux itinéraires cyclables,
- La construction d'un nouvel équipement administratif,
- Les orientations du PLH relatives au soutien à la production de logements locatifs publics et à la rénovation énergétique de l'habitat,
- La poursuite du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire communautaire
- Le lancement de la mise en œuvre des divers plans (PAT, PCAET...).

Le projet de budget 2023 de la Communauté d'Agglomération a été établi avec une proposition de hausse des taux de fiscalité ménages de 5% (THRS, TFB, TFNB).

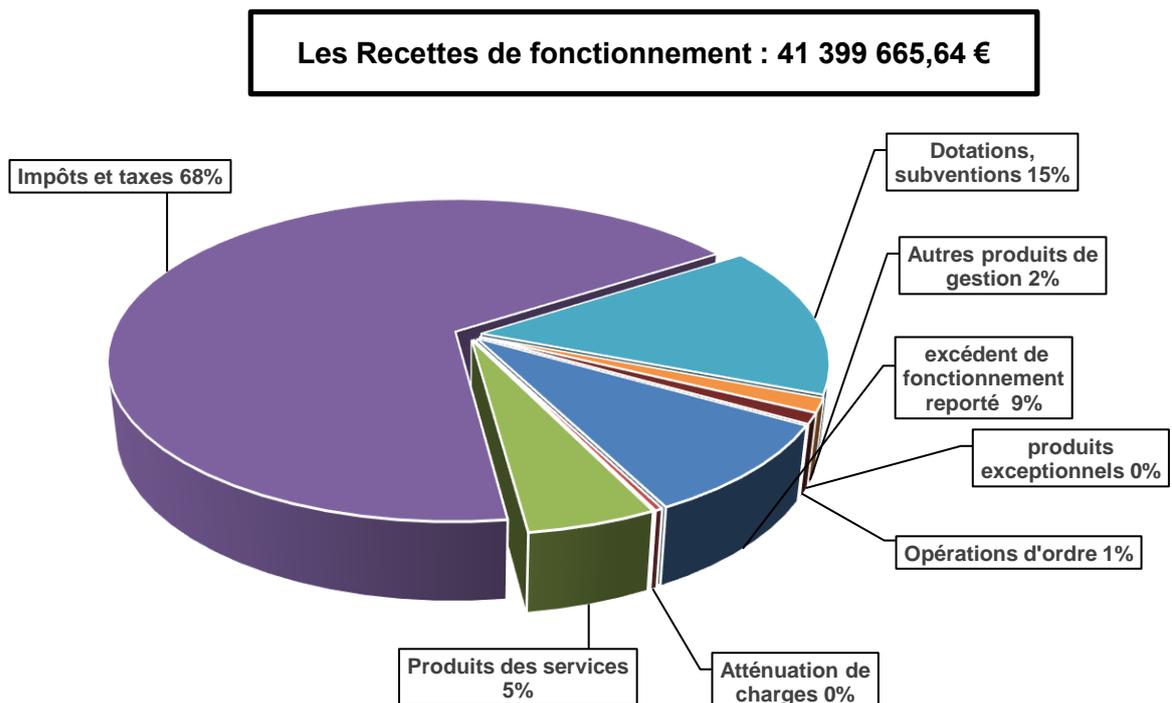
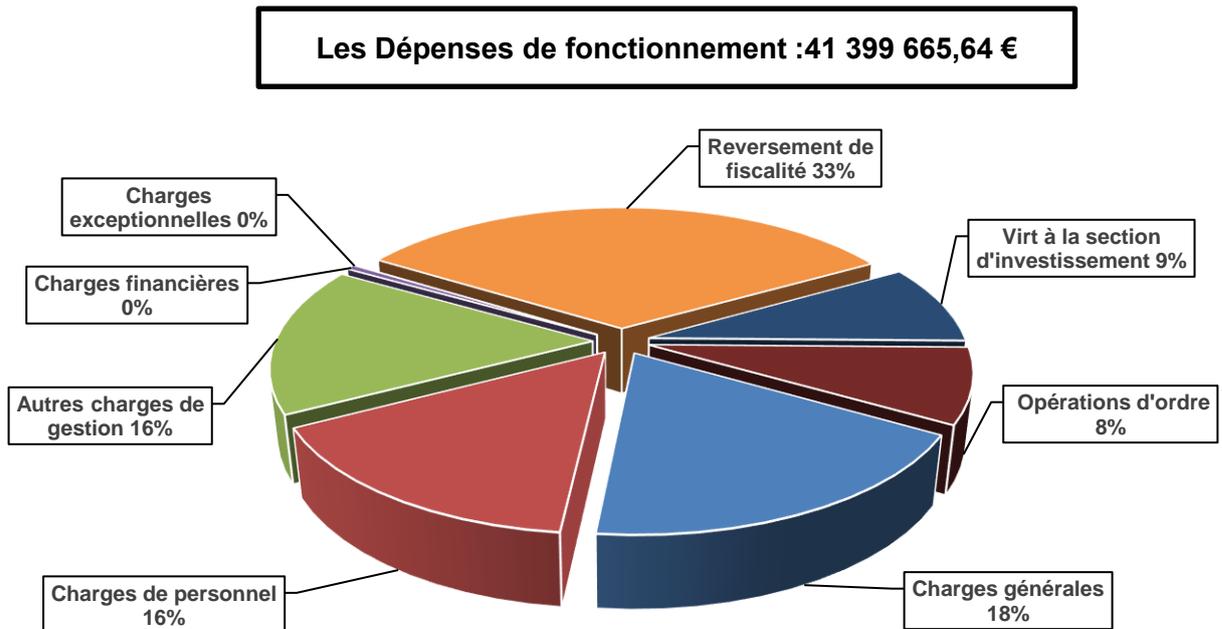
Inscrits au sein de budgets annexes, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie poursuit la mise en œuvre de la nouvelle station d'épuration sur la commune de Givrand, la production de terrains aménagés sur ses Zones d'Activités Economiques et prévoit la réalisation d'une nouvelle pépinière d'entreprises sur le Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et des travaux au port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie, préparatoires au renouvellement de la concession et préfigurant le « port de demain ».

Les documents budgétaires sont consultables en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Budget primitif 2023

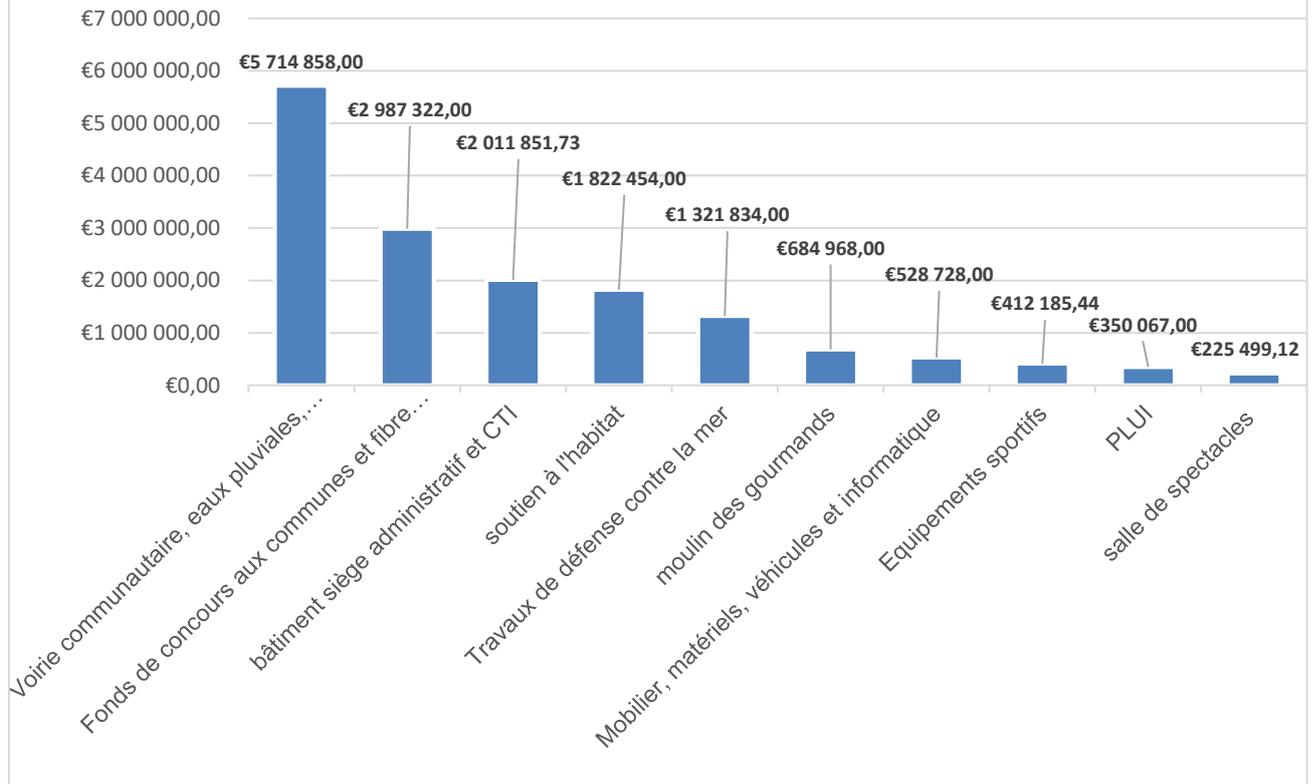
- Le budget principal

Section de Fonctionnement

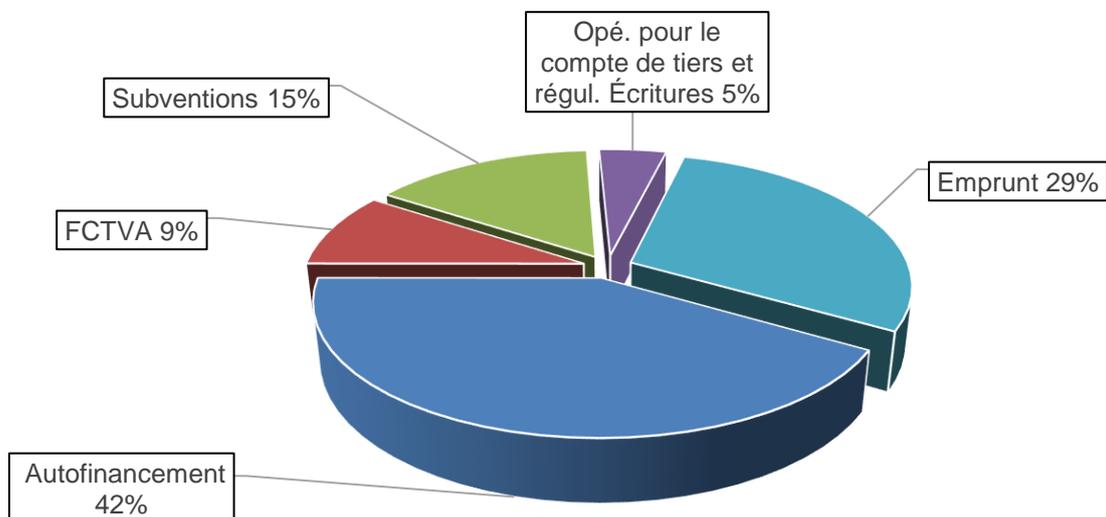


Section d'Investissement

Les Dépenses d'Investissement : 16 734 065,29 €



Les Recettes d'Investissement : 19 089 180,29 €



Les principaux ratios :

	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Valeurs BP 2023	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Valeurs BP 2023	Moyenne nationale (source DGFIP)
Désignation	Population DGF (75782 habt.)	Population INSEE (51 339 habt.)	
Dépenses réelles de fonctionnement/population	274,34 €	404,96 €	327,00 €
Produit des impositions directes/population	77,49 €	114,39 €	98,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	309,58 €	456,97 €	390,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	155,83 €	230,02 €	103,00 €
Encours de dette/population	192,84 €	284,65 €	204,00 €
DGF/population	34,81 €	51,38 €	49,00 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	30%	30%	34%
Dépenses de personnel (nette de refacturation)/dépenses réelles de fonct.	27%	27%	
Dépenses de fonct. et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct.	85%	85%	95%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	46%	46%	26%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	58%	0%	62%

- **Les budgets annexes**

Budgets annexes	BP 2023	
	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Budget annexe REOMI	7 840 987,28 €	11 418 458,27 €
Budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE	24 432 910,42 €	9 048 110,00 €
Budget annexe SPANC	0,00 €	131 382,90 €
Budget annexe PORTS du Pays de St Gilles Croix de Vie	3 827 378,05 €	1 154 071,00 €
Budget annexe Zones d'Activités Economiques	4 927 870,25 €	4 352 440,00 €
Budget annexe Ensemble Immobilier Bégauillère	287 197,72 €	313 084,23 €
Budget annexe Pépinière d'Entreprises	1 540 178,62 €	205 035,43 €
TOTAL	42 856 522,34 €	26 622 581,83 €

Les taux d'imposition

- Taxe d'habitation : 10,46%
- Taxe foncière sur le bâti : 2,69 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 1,95 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 23,05%

L'épargne

- ♦ La Capacité d'Autofinancement Brute (CAF) : 2 670 282 €
- ♦ La Capacité d'Autofinancement Nette (CAN) : 1 778 482 €

L'endettement

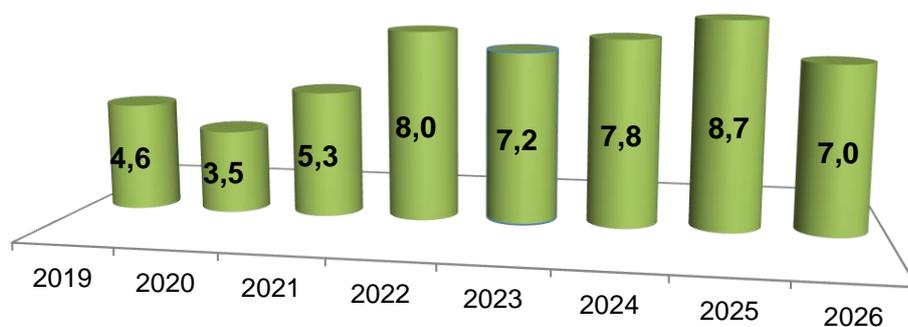
↳ Budget Principal :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2023	Taux Moyen	Durée résiduelle (années)	Nombre de prêts
Budget Principal	14 613 474.80 €	1,43 %	19 ans	8

↳ Budgets Annexes :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2023	Taux Moyen	Durée résiduelle (années)	Nombre de prêts
Budget Assainissement Régie	14 439 920,86 €	1,22 %	20 ans	17
budget annexe PORTS	1 136 838.14 €	2,80 %	8 ans	8
Budget Annexe Ensemble	123 096.93 €	4,18 %	18 mois	1
Budget Annexe REOMI	160 000.00 €	0,71 %	4 ans	1
Budget Annexe Pépinière	29 198.59 €	4,66 %	1 mois	1

↳ La Capacité de désendettement



Projets majeurs financés :

- Voirie, ouvrages d'art et eaux pluviales : 17 330 000€
- Défense contre la mer : 4 752 000 €
- Programme PLH OPAH : 3 827 000 €
- Bâtiment siège administratif : 3 811 000 €
- Pistes cyclables : 3 193 000 € TTC
- Fonds de concours aux communes « plan de relance » et DSC : 2 663 000 €
- Très haut débit 2 061 000 €